



NOVEMBRE 2021

www.handicapenergie.fr

LA 25^E EDITION DE LA SEMAINE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES (SEEPH) SE DEROULERA DU LUNDI 15 NOVEMBRE AU DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2021.



Le temps d'une semaine, l'objectif est de faire se rencontrer entreprises, politiques, associations, société civile et bien entendu demandeurs d'emploi en situation de handicap.

La SEEPH est l'occasion de s'interroger sur les différents dispositifs mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. C'est un moment d'échange et de partage où l'on peut s'informer et sensibiliser sur le travail des personnes en situation de handicap. Comme pour les éditions précédentes, LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP sont co-organiseurs et proposeront plusieurs rendez-vous communs autour des thématiques suivantes : la Jeunesse en situation de handicap et la Ruralité.

LA 25^E ÉDITION DE LA SEEPH

La crise sanitaire que nous traversons, loin de nous inviter à reléguer la question du travail avec un handicap, nous impose au contraire, d'en **anticiper les conséquences**. Les personnes en situation de handicap sont les plus impactées par cette crise. Nous ne pouvons nous y résoudre. LADAPT a toujours milité pour construire, chaque fois que possible et au bénéfice de la personne en situation de handicap, un projet de vie articulé au travail. Cette volonté implique de **travailler de concert avec tous les acteurs**, pour **privilégier l'accès et le maintien dans l'emploi** en milieu ordinaire. Il s'agit aussi de **garantir la protection du secteur adapté** pour celles et ceux qui ne peuvent encore intégrer le milieu ordinaire. Le militantisme associatif aura suffisamment adapté le milieu ordinaire aux compétences et aux contraintes du plus grand nombre de personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent s'y intégrer. Elles y travailleront, égales et différentes, reconnues dans leur compétence et leur effort par toutes et tous. **Construire étape par étape**, telle a toujours été la stratégie de la SEEPH qui, chaque année, concentre son effort sur des chantiers qui deviennent autant de thèmes mobilisateurs :

CONSTRUIRE AU PROFIT DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR QUE LA GÉNÉRATION MONTANTE NE SOIT PAS SACRIFIÉE

Le thème peut sembler à l'abord presque trop facile. Il n'en demeure pas moins difficile et appelle une action très courageuse tant l'embauche des jeunes en situation de handicap est une variable d'ajustement par trop tentante pour les entreprises qui devront être sensibilisées pour ne pas sacrifier le long terme. **Comment favoriser l'accès de cette jeunesse en situation de handicap à l'apprentissage et aux études supérieures ?**

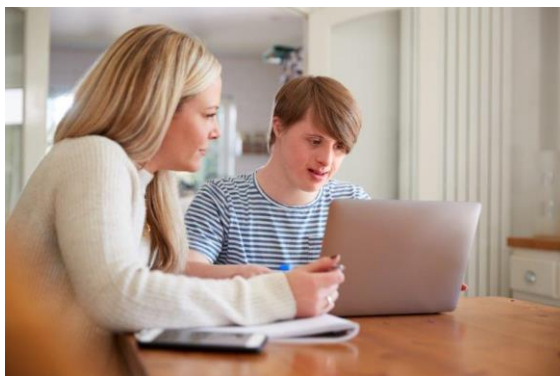
CONSTRUIRE AU PROFIT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT DANS NOS RÉGIONS RURALES.

La problématique qui résulte de la conjonction de la ruralité et de la précarité est évidente et amène un nouvel éclairage sur la thématique du handicap. **Comment intégrer des personnes en situation de handicap, souvent marginalisées, notamment en milieu rural, par rapport aux centres d'activité économique urbains ?**

Seule une action d'ensemble sur le handicap, non circonscrite au champ de l'emploi, ouverte sur tous les aspects de la vie en société, intégrant tous les acteurs, peut donner prise sur cette problématique. Cette action, nous devons la mener ensemble. Alors que de grands choix politiques nationaux approchent, se profilent, nous devons nous mobiliser et éclairer nos concitoyens sur d'importants enjeux. Le handicap en est un et non des moindres. Nous devons continuer d'agir aux plans national et européen car c'est à ces niveaux que se joue l'avenir des politiques handicap.

Retrouvez tout l'agenda sur : <https://www.semaine-emploi-handicap.com/edition-2021>

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP BIENTOT ELARGIE AUX PERSONNES AYANT UN HANDICAP MENTAL



Les personnes présentant un handicap psychique, mental ou cognitif pourront bientôt bénéficier du financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne, comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives. Afin de faciliter l'autonomie des personnes atteintes d'un handicap mental, les critères ouvrant droit à la prestation de compensation du handicap (PCH) devraient être élargis à ces publics à partir de février 2022.

Créée en 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle permet la prise en charge de certaines dépenses liées à la perte d'autonomie : le recours à une auxiliaire de vie pour la toilette et les repas, l'aménagement du logement ou du véhicule, l'achat d'un fauteuil roulant, les frais de transport. Pour percevoir cette prestation, la personne handicapée doit être dans l'incapacité d'effectuer seule une activité quotidienne essentielle comme se mettre debout, se laver, s'habiller, prendre ses repas, se déplacer dans son logement ou éprouve de grandes difficultés pour en réaliser au moins deux. Les difficultés doivent être définitives ou d'une durée prévisible d'au moins un an.

De nombreuses personnes porteuses d'un handicap psychique, mental, cognitif ou un trouble du neuro-développement sont donc exclues de cette aide. En effet, elles ne sont pas dans l'incapacité d'effectuer ces gestes quotidiens mais présentent d'autres difficultés graves comme prendre les transports en commun, faire leurs courses, aller chez le médecin, effectuer des démarches administratives.

Pour remédier à l'exclusion de ces personnes handicapées, les critères d'attribution de la PCH devraient être élargis. L'aide humaine pourrait être octroyée si la personne n'est pas autonome pour « prendre soin de sa santé », « gérer son stress face à l'imprévu » ou si elle a besoin de soutien à son « autonomie globale ».

Dans un premier temps, ces nouveaux critères vont être testés et évalués dans trois départements : les Ardennes, la Gironde et les Vosges. Le dispositif pourra ainsi être adapté pour répondre de manière adéquate aux besoins des personnes concernées avant sa généralisation à toute la France en février 2022.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15248?xtor=EPR-141>

NOTRE FOCUS DU MOIS VOUS INVITE A DECOUVRIR UNE TRES BELLE ASSOCIATION : SOURIRE A LA VIE



Frédéric Sotteau, fondateur et directeur de Sourire à la Vie, nous raconte son histoire :

« L'aventure a commencé en 2004, à Noël, j'avais 25 ans.

Certains enfants ne pouvant pas rentrer chez eux pour les fêtes de Noël, je leur racontais des histoires en chambres stériles lors des soins. Je les voyais rentrer dans ce que j'inventais et s'évader de la douleur et des angoisses.

J'ai découvert un univers dur et plein d'humanité au coeur de l'essentiel, la vie. L'alchimie a pris et les idées ont commencé à germer. Tous les week-ends durant trois mois, je suis revenu passer du temps avec les enfants.

Ce furent-là les prémises de Sourire à la Vie.

Dix-huit mois plus tard, après de nombreux essais, réflexions et séjours pilotes à l'extérieur de l'hôpital avec des enfants en cours de traitement, est née l'association Sourire à la Vie.

Baptisée ainsi par les enfants, "parce que quand on y vient, on retrouve l'envie de vivre et on ne fait que sourire."

Des choses simples, une démarche globale et une solide équipe réunie avec un but commun : l'enfant

www.sourirealavie.fr



Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

www.handicapenergie.fr

Contact : contact@handicapenergie.fr

Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Nos Partenaires

